

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Sylvain Conduché, Maire.

Présents : Mrs Arnaud, Conduché, Desfarges, Michel, Sinel et Stefanou, Mmes Besson, Chiron, Mialhe, Michel et Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Besson a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Date de convocation : 20/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

- Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril dernier est adopté à l'unanimité.

- Vote du budget principal 2026 – Budget Commune

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 579 020 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 394 931,17 € en investissement (dépenses : 128 822 € - recettes : 523 753,17 €) correspondant également au fonds de roulement.

Même si certaines dépenses de la section de fonctionnement augmentent inévitablement (combustibles, carburants,...), les charges à caractère général sont moins élevées qu'en 2025 (- 10 000 €) grâce notamment à la fin des réparations des dégâts causés par la grêle en 2022. Les charges de personnel connaissent également une baisse significative suite au départ en retraite, depuis le 1^{er} janvier, d'un agent en maladie et à la fin du versement des allocations de retour à l'emploi d'un ancien contractuel.

La perte de plusieurs mois de loyer pendant les travaux de rénovation d'un des logements, la fin des versements des indemnités d'assurance relatives à la grêle de 2022 et des indemnités journalières de l'agent précédemment évoqué constituent une baisse importante des recettes de fonctionnement par rapport à l'exercice 2025 (- 43 000 €) mais grâce à un excédent de fonctionnement reporté plus conséquent (117 878 € contre 67 316 €), le total des recettes réelles est quasi stable.

En dehors des quelques régulations demandées par le Service de Gestion Comptable au chapitre 13, aussi bien en dépenses qu'en recettes, le programme des dépenses d'investissement prévoit :

- la révision de la carte communale (26 500 €)

- la réfection et le revêtement de la dalle de la terrasse du gîte (2 478 €)

- la galvanisation des portails du cimetière (3 063 €) et la rénovation d'un logement de Boënat (28 416 €) lancés en 2025 ainsi que la décoration extérieure de l'extension de la salle des fêtes (2 000 €)

- le remplacement de plaques de rues et l'achat de panneaux pour la mise aux normes de la zone 30 du bourg (1 750 €)

- l'achat d'une pince « croco » (2 500 €), d'une faucheuse (11 160 €) et d'un déshumidificateur pour

l'église (500 €)

- le remplacement du PC du secrétariat de mairie (926 €)

- le remplacement de tables de la salle des fêtes (900 €)

Les recettes d'investissement seront, quant à elles, principalement constituées du Fonds de Compensation de la TVA sur les travaux et achats réalisés il y a deux ans (22 634 €), de subventions pour la révision de la carte communale (6 000 € de l'Etat et 8 000 € de la Communauté de Communes), et d'une aide du Département pour les travaux de réfection du logement de Boënat (5 000 €).

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions du budget.

- Vote du budget annexe 2026 – Budget Commerces

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 10 881 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 3 076 € en investissement (dépenses : 2 000 € - recettes : 5 076 €).

Ce budget ne présentant aucune particularité cette année, 5 505 € sont tout de même crédités au chapitre 11 afin de pallier d'éventuels imprévus dans les commerces (pannes, réparations de matériel, achats de petits équipements,...). Seuls la cotisation d'assurance et les contrôles des bâtiments constituent, à ce jour, des dépenses connues.

Les loyers, les charges et le résultat de l'année précédente viendront, quant à eux, alimenter les recettes de fonctionnement.

2 000 € ont été programmés en dépenses d'investissement et 5 076 € en recettes depuis le virement de la section de fonctionnement.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions du budget.

- Tarifs du gîte et de la salle des fêtes

Pour répondre aux premières demandes de locations de l'année 2027, M. Conduché propose de statuer sur la révision des tarifs du gîte et de la salle des fêtes.

> *gîte*

Après en avoir débattu, et compte-tenu de la nécessité de réaliser quelques travaux de rafraîchissement au gîte, il est convenu d'appliquer une hausse d'environ 5 % sur les tarifs « gîte complet », d'augmenter d'1 € les tarifs « adulte » pour les groupes jusqu'à 13 personnes et de maintenir les tarifs « enfant » en l'état.

De nouvelles règles sont également suggérées, notamment pour les périodes à fort potentiel :

- suppression des tarifs « adulte » et « enfant » sur les périodes de ponts, Noël et jour de l'an
- location de minimum deux nuits durant les week-ends de ponts
- instauration d'un tarif « chambre supplémentaire » pour les groupes de moins de 14 personnes qui demanderaient l'accès à plus de chambres que nécessaire

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve la grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} janvier prochain

		À partir de 14 pers	Jusqu'à 13 personnes			
Location à la nuit	Période	Gîte complet	Adulte	Enfants de - 12 ans	Enfants de - 4 ans	
	Week-ends de pont	350 €	-	-	-	
	Du 01/10 au 30/04	350 €	26 €	12 €	gratuit	
	Chambre supplémentaire		26 €			
	Noël et 1er Janvier	370 €	-	-	-	
	Reste de l'année	315 €	23 €	11 €	gratuit	
	Chambre supplémentaire		23 €			
Location à la semaine (6 ou 7 nuits)	Semaine avec pont	1 895 €	-	-	-	
	Du 01/10 au 30/04	1 895 €	-	-	-	
	Noël et 1 ^{er} Janvier	2 085 €	-	-	-	
	Reste de l'année	1 610 €	-	-	-	
	Scolaires ou handicapés	1 210 €	-	-	-	
Draps (la paire)	6 €	Serviette		2 €		
Frais de dossier	10 €	Ménage		100 €		
Caution dégradations	1 000 €	Caution ménage		100 €		

> *salle des fêtes*

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2026, et d'instaurer un tarif « professionnels de Lalizolle » dès le 1^{er} mai 2026 :

Catégorie	Tarifs
Salle	
Particuliers de Lalizolle	135 €
Particuliers hors commune	180 €
Associations de Lalizolle	0 €
Associations hors commune	110 €
Professionnels de Lalizolle	135 €
A partir du 2 ^{ème} jour	50 % du prix initial
Location avec le gîte	50 % du prix initial
Vaisselle	
50 couverts	10 €
100 couverts	20 €
50 flûtes	5 €
100 flûtes	10 €
Divers	
Ménage	100 €
Caution	1 000 €
Consommation électrique	tarif du kWh en vigueur
Matériel	
Emprunt	0 €
Caution	20 € / chaise
	40 € / table

Vote : le Conseil Municipal approuve, à la majorité (8 pour et 3 contre), ces tarifs

- Traitement des nids de guêpes et frelons : prise en charge des frais des particuliers par la commune

M. Conduché indique que, face à la recrudescence des insectes nuisibles et dangereux, une aide de la commune à hauteur de 50 % et dans la limite de 100 € avait été instaurée en novembre 2025 pour la destruction des nids de guêpes et des nids de frelons.

En effet, compte-tenu du coût important que peut représenter l'intervention d'un professionnel, la plupart des administrés préfèrent ne pas s'en occuper favorisant ainsi la prolifération de ces insectes et accentuant, par conséquent, le danger pour les personnes vivant à proximité.

M. Conduché estime cependant que les nids de guêpes ne devraient pas faire partie de ce dispositif et suggère de limiter cette aide aux nids de frelons.

Mme Chiron propose quant à elle de revoir le plafond à la hausse en le passant à 130 €.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'apporter ces modifications à la délibération initiale.

- Désignation de référents

En vue de lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires et de l'ambrosie, l'Etat demande à chaque collectivité de désigner des référents territoriaux dont le rôle sera de repérer et signaler la présence de ces espèces, de sensibiliser la population, de veiller à la mise en œuvre de mesures de lutte et de prévention, etc...

Vote : vu les candidatures de Mmes Besson et Chiron, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Mme Chiron, référente « processionnaires »
- Mmes Besson et Chiron, référentes « ambrosie »

- Commissions

M. Conduché rend compte des dernières réunions des commissions « embellissement et fleurissement » et « manifestations ».

> embellissement et fleurissement de la commune

M. Stefanou a été élu vice-président de cette commission et les membres ont statué sur les premières mesures qu'ils souhaiteraient mettre en place :

- profiter du dispositif « 350 000 arbres » du Département pour améliorer l'environnement de la salle des fêtes et remplacer notamment la haie en bord de route
- fleurir tout le long de la rue du stade, jusqu'à l'église
- l'idée de Mme Mialhe, d'implanter des arbres fruitiers à l'étang de Duème, a beaucoup plu et sera suggérée à l'association du « verger communal de Boënat »
- M. Stefanou propose quant à lui de mettre des plantes filtrantes dans le lavoir de Duème pour maintenir ainsi son eau propre

> manifestations

Mme Mialhe a été élue vice-présidente de cette commission.

L'organisation d'un repas dansant en collaboration avec l'Épicurien a été programmée au 14 août avec tir de feu d'artifice.

- Commission de contrôle

M. Conduché rappelle que, lors de la précédente séance, Mme Chiron a été élue membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales mais que la Préfecture insiste sur la désignation d'un suppléant.

M. Desfarges se porte alors volontaire.

- Questions diverses

> problèmes suite à la végétalisation de la Place de l'Eglise

Mme Besson indique avoir reçu des réclamations de la part d'une habitante de la Place de l'Eglise : celle-ci se plaint en effet de la présence de pucerons sur les rosiers et de l'implantation non règlementaire d'un arbre à proximité de sa maison.

Mme Chiron en profite pour demander la réinstauration du formulaire de contact sur le site Internet de la commune et propose d'en faire distribuer également un en version papier pour permettre aux habitants de faire remonter ce genre de requête directement en mairie.

> différend suite à l'accord d'un permis de construire par l'ancien Maire

Mme Michel explique quant à elle avoir été interpellée de visu, puis par messages, par un habitant dont la validation d'un permis de construire à quelques mètres de sa future maison le gêne.

M. Conduché précise que l'aspect règlementaire du permis en question a déjà été traité par le service instructeur de la Communauté de Communes mais aussi par le contrôle de légalité et que le seul recours désormais possible pour ce monsieur est la saisine du Tribunal Administratif.

> aide à l'association « Le verger communal de Boënat »

Suite à la première rencontre avec l'association du « verger communal de Boënat », le 19 avril dernier, Mme Mialhe fait savoir qu'une aide de la commune est espérée par les membres pour pouvoir financer leurs premières actions.

M. Conduché précise leur avoir indiqué que, dès l'établissement de leur premier bilan financier, le Conseil Municipal pourra délibérer sur le montant de la subvention qui leur sera accordé.

> achats et travaux à venir

M. Arnaud explique avoir démarché la société Carton pour l'achat d'une faucheuse qui pourrait vraiment soulager le travail de l'employé durant l'entretien des accotements. Il s'est rendu dans une commune qui avait acquis cette même machine il y a quelques années et n'a pu que constater une grande qualité et un faible entretien.

Il indique avoir également demandé un chiffrage pour l'installation de thermostatiques à l'école afin de permettre de réguler le chauffage, notamment pendant la période des vacances scolaires. La SARL Jean-Claude Laurent suggère la mise en place de thermostat wifi pour pouvoir réaliser de vraies économies. Son devis est attendu dans les prochains jours.

Enfin, pour pallier les problèmes de fuite rencontrés dans le logement de l'école, M. Arnaud fait part de la réception de deux devis pour une intervention sur le solin et l'entourage de la cheminée. Les réparations pourront se faire prochainement.

> cérémonies du 8 mai

M. Conduché compte sur la présence de tous aux cérémonies du 8 mai qui se tiendront à 10 h à la stèle sur la Route de Sussat puis à 10 h 30 au monument aux morts. Un vin d'honneur sera ensuite servi à la

cantine scolaire.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Maire,

La secrétaire,